



Personne Compétente en Radioprotection (PCR) niveau 2 Industrie Option sources scellées Formation passerelle



Durée

24.50 Heures

3.5 Jours

Référence

STD-RADI201P



Pré Requis

Personne titulaire du diplôme de PCR niveau 2
option sources non-scellées en cours de
validité selon la version de l'Arrêté du



Public Concerné

Toute personne appelée à exercer les
fonctions de personne compétente en
radioprotection de niveau 2 dans le secteur
industrie ou recherche concernée par les
sources scellées

Objectifs :

- Etendre son activité de PCR niveau 2 aux sources scellées dans le secteur industrie.

Retrouvez le planning complet de nos formations PCR, sur la page
<https://www.formation-dekra.fr/planning-des-formations-pcr>

Contenu

1. Introduction

2. La réglementation liée aux sources scellées

3. Les installations et équipements

4. La surveillance dosimétrique

5. Les dossiers de déclaration, d'enregistrement et d'autorisation ASN

6. La situation d'urgence

7. Exercices et mise en application Source scellées portant sur :

- Des calculs de débit de dose et mise en œuvre des protections associées (temps, écran, distance)
- La décision 2017-DC-0591
- Le zonage suivant l'arrêté du 15 mai 2006 modifié par l'Arrêté du 28/01/2020
- La mise en œuvre des vérifications de radioprotection et des matériels de mesures (Arrêté du 23 octobre 2020)
- Gestion de situation accidentelle

8. L'information, la formation

Ces notions pourront être modulées selon les acquis des stagiaires

Qualification Intervenant (e)(s)

Spécialiste en prévention dans le domaine des rayonnements
ionisants qualifié suivant nos procédures internes



Flashez ce QRCode
pour accéder à notre
site internet



Moyens pédagogiques

- Présentation powerpoint
- Vidéos
- Travaux dirigés
- Travaux pratiques



Modalités d'évaluation

Evaluation des connaissances individuelle
partie théorique : épreuve écrite sous forme
de QCM complétée de questions à réponses
ouvertes et courtes (90 minutes : évaluation
adaptée en fonction des types de sources
de rayonnements)

Evaluation des connaissances partie
appliquée : Une épreuve orale intégrant 1,5
heure de travail collectif d'analyse de cas
pratiques et un entretien individuel d'au
minimum 15 mn

Documents remis :

- certificat de formation de personne
compétente en radioprotection en cas de
réussite aux évaluations théoriques et
pratiques
- attestation d'assiduité à l'attention du
financeur